

Je me pose des questions sur mon enfant



Mon enfant a des difficultés :

- à la crèche,
- à l'école,
- à la maison.

Par exemple : il ne dort pas assez, il a des difficultés dans ses mouvements, il est très agité, agressif et ne peut pas écouter. Il s'isole. Il a du mal à jouer avec les autres enfants. Il ne parle pas bien pour son âge et ne comprend pas les adultes...

Dans les crèches, même les plus petites, se trouve un référent santé accueil inclusif. Ce référent peut me rencontrer pour faire le point. Il adaptera l'accueil de mon enfant à ses besoins.

**Mon enfant a des
difficultés à la crèche,
à l'école, à la maison**



**J'en parle avec
l'enseignant**

1



Si cela ne suffit pas,

2

J'en parle au médecin



**Si cela ne suffit pas,
je dois contacter la
MDPH***



**La MDPH* évalue
les besoins de
mon enfant.**

3

* Mots difficiles expliqués en dernière page

J'en parle avec l'enseignant :

1

L'équipe pédagogique a plusieurs solutions :

- **PPRE*** : Programme Personnalisé de Réussite Educative. Un document décrit les besoins de mon enfant et l'aide qui lui est apportée pendant quelques temps. Mon enfant, ma famille et l'équipe éducative s'engagent à respecter ce programme.

- **PAP*** : Plan d'Accompagnement Personnalisé.

Par exemple mon enfant a :

- plus de temps pour faire les exercices,
- moins de choses à écrire,
- un ordinateur ou une calculatrice en classe. Donc le professeur va adapter ses documents et sa façon d'enseigner pour lui.

Si cela ne suffit pas J'en parle au médecin :

2

- Mon Médecin traitant,
- Médecin scolaire,
- Médecin de PMI* si l'enfant à moins de 6 ans.

La PMI* c'est le Centre de Protection maternelle et infantile.

Adresse : 26 rue Pasteur à Rambouillet.

Je prends rendez-vous en téléphonant au 01 30 83 61 00

Le médecin va m'aider.

Après avoir parlé avec moi et mon enfant, et après l'avoir examiné, le médecin peut demander des examens à des spécialistes.

Le médecin écrit une lettre pour chaque spécialiste pour faire les analyses, les examens et le bilan.



Le rendez-vous est souvent dans plusieurs mois.
Il faut insister.

Si ces spécialistes constatent que mon enfant est en situation de handicap, le médecin écrit un certificat médical pour la MDPH*. La MDPH, c'est la Maison Départementale des personnes handicapées.

La MDPH* évalue les besoins de mon enfant.

3

Pour cela, je dois remplir un dossier important.

● Je trouve ce dossier :

- **Au Pôle Autonomie Territorial Terre d'Yvelines** - 26 rue Pasteur à Rambouillet – téléphone : 0 801 801 100
- **À la MAAS*** (anciennement CCAS) La Maison de l'accueil et de l'action sociale 19 rue de Clairefontaine à Rambouillet – téléphone : 01 34 83 84 18
- **À l'école de mon enfant.**
- **En ligne** : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78%20>



Dans ce dossier, j'explique toute mes difficultés dans la vie de tous les jours.

● Je peux demander de l'aide :

- **Au Pôle Autonomie Territorial Terre d'Yvelines** – 26 rue Pasteur à Rambouillet.
- **À la Commission Handicap de la Mairie**, Service « Prévention Santé Handicap » en écrivant un mail à handicap@rambouillet.fr ou en téléphonant au 01 75 03 41 62.
- **Au conseiller municipal en charge du handicap**, en prenant rendez-vous par téléphone au 01 75 03 41 62



Le dossier doit être signé par les deux parents obligatoirement.

● Je dépose mon dossier pour la MDPH* :



Je garde une photocopie de tout le dossier.

Le dossier est étudié par la CDAPH*, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. La Commission décide des droits* de mon enfant et m'envoie une lettre avec la décision.



Cette lettre s'appelle la Notification. Elle précise les droits* accordés à mon enfant : l'aide financière et l'aide pendant sa scolarité (Le Projet Personnalisé de Scolarisation : PPS*)



Je garde la Notification nécessaire à toutes les autres demandes.

Orientation scolaire : s'il doit aller dans une classe adaptée aux besoins de mon enfant.

● **Ces classes sont :**

- Une SEGPA, Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, dans un collège ordinaire.
- Une ULIS, Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, dans une école ou un collège ordinaire.

- **Accompagnement humain** : il sera aidé en classe par une AESH*,
- **Matériels pédagogiques adaptés** : prêt d'un ordinateur.
- **Accompagnement médico-social** : quel spécialiste va l'aider en dehors de l'école.

La Notification prévoit la scolarisation de mon enfant dans un établissement ou un service spécialisé :

4

• **SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile. Pour les jeunes de 0 à 20 ans, il est adapté aux besoins de chaque enfant. Il peut intervenir à la maison, en crèche, à l'école ou au SESSAD même, en parallèle avec la scolarité.

• **IME** : Institut Médico Éducatif pour les enfants et adolescents handicapés.

• **IEM** : Institut d'Éducation Motrice.

• **ITEP** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique pour les enfants et adolescents qui ont des troubles du comportement.

Les mots difficiles



Ce signe veut dire Attention

- **AESH** : Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap. Il aide cet élève à être autonome en classe.
- **CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.
- **CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.
- **CMPE** : Centre Médico Psychologique Enfants et adolescents.
- **Droits de l'enfant** : les aides que l'enfant peut recevoir dans son parcours scolaire et les aides financières.
- **Ergothérapeute** : il trouve des solutions pour aider à moins souffrir et à mieux vivre dans la vie quotidienne : exercices physiques, aides techniques, aménagements.
- **MAAS** : Maison de l'Accueil et de l'Action Sociale.
- **Médecin traitant** : mon médecin habituel.
- **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- **Ophtalmologiste** : médecin spécialiste des yeux.
- **ORL** : médecin spécialiste du nez, de la gorge et des oreilles.
- **Orthophoniste** : si mon enfant a des difficultés à parler ou à écrire.
- **PAP** : Plan d'Accompagnement Personnalisé.
- **PMI** : Protection Maternelle et Infantile.
- **PPRE** : Programme Personnalisé de Réussite Educative.
- **PPS** : Projet Personnalisé de Scolarisation. C'est un document. Il prévoit comment mon enfant va être aidé à l'école.
- **Projet de vie** : ce que je souhaite pour que mon enfant vive mieux.
- **Psychologue** : il aide mon enfant à comprendre les émotions qu'il ressent : la joie mais aussi la colère, la tristesse, la peur, la surprise, la tristesse ou le dégoût et à moins souffrir.
- **Psychomotricien** : si mon enfant a des difficultés dans ses mouvements.